

19



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



11 Numéro de publication: **0 366 508 B1**

12

## FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

45 Date de publication de fascicule du brevet: **18.11.93** 51 Int. Cl.<sup>5</sup>: **E05B 13/10**

21 Numéro de dépôt: **89402674.9**

22 Date de dépôt: **28.09.89**

54 **Poignée de crémone à dispositif de verrouillage intégré, notamment pour véhicule.**

30 Priorité: **28.09.88 FR 8812680**

43 Date de publication de la demande:  
**02.05.90 Bulletin 90/18**

45 Mention de la délivrance du brevet:  
**18.11.93 Bulletin 93/46**

84 Etats contractants désignés:  
**BE DE ES FR GB IT LU NL**

56 Documents cités:  
**FR-A- 2 584 764**

73 Titulaire: **POMMIER & CIE**  
**7 avenue de la Mare,**  
**Zone d'Activités des Béthunes,**  
**Saint Ouen l'Aumone**  
**F-95005 Cergy Pontoise Cédex(FR)**

72 Inventeur: **Froissard, Alain**  
**14 rue du Bordelais**  
**F-95100 Argenteuil(FR)**

74 Mandataire: **Madeuf, René Louis et al**  
**Cabinet Madeuf,**  
**Conseils en Propriété Industrielle,**  
**3, Avenue Bugeaud**  
**F-75116 Paris (FR)**

**EP 0 366 508 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

La présente invention concerne la fermeture des portes battantes de véhicules et plus particulièrement des portes de véhicules poids lourd de même que celles de conteneurs et objets analogues qui comportent des crémones de préférence encastrées et dont des éléments formant pènes sont engagés dans des gâches faisant partie de la structure fixe du véhicule du conteneur ou autres éléments.

L'invention crée une nouvelle poignée qui comporte un dispositif de verrouillage intégré ne comportant qu'un très petit nombre de pièces pouvant être facilement réalisées par moulage par injection en matière plastique, ce qui rend possible une fabrication à la fois d'une grande qualité et d'un faible prix de revient puisqu'aucune opération d'usinage n'est nécessaire et que l'assemblage des pièces est, par ailleurs, très simple.

L'invention crée, en outre, une poignée qui est démontable de sorte qu'elle peut éventuellement être changée ou qu'elle permet le changement de tout ou partie de la crémone contrairement à ce qui se pratique dans les dispositifs connus.

Un autre avantage considérable de l'invention réside dans le fait que le fonctionnement du dispositif de verrouillage intégré est tel qu'il ne peut pas être endommagé même si l'opérateur exécute de fausses manoeuvres, par exemple lorsqu'il ferme ou tente de fermer la porte alors que le dispositif de verrouillage a été, au préalable, ramené en position verrouillée.

Un autre avantage encore de l'invention réside dans le fait que la poignée à dispositif de verrouillage intégré peut être manoeuvrée d'une seule main et amenée, après rotation de la tige de crémone, dans une position pour laquelle l'opérateur bénéficie d'un maximum de force pour décoller la porte, ce qui est très important en ce qui concerne des portes à joint étanche telles qu'il en existe sur des véhicules frigorifiques.

On connaît cependant par FR-A-2 584 764 une poignée de crémone à dispositif de verrouillage intégré notamment pour véhicule, et ce document a été pris pour base dans la rédaction de la revendication principale annexée.

Ainsi, conformément à l'invention, le corps pivotant forme une anse et le levier délimite un poussoir disposé dans cette anse. Il est ainsi possible de prendre l'anse d'une main pour exercer une traction sur la porte tout en appuyant sur le poussoir avec un doigt.

La présente invention a donc pour objet une poignée de crémone à dispositif de verrouillage intégré selon le revendication 1. Diverses autres caractéristiques de l'invention ressortent d'ailleurs de la description détaillée qui suit.

Une forme de réalisation de l'objet de l'invention est représentée, à titre d'exemple non limitatif, au dessin annexé.

La fig. 1 représente l'arrière d'un véhicule poids lourd faisant application de la poignée de crémone de l'invention.

La fig. 2 est une vue de face de la poignée.

La fig. 3 est une coupe longitudinale vue suivant la ligne III-III de la fig. 2.

La fig. 4 est une vue en plan de la partie de manoeuvre de la serrure vue suivant la ligne IV-IV de la fig. 3.

La fig. 5 est une vue en plan, à plus grande échelle, d'un détail de réalisation apparaissant à la fig. 4.

La fig. 6 est une coupe longitudinale vue suivant la ligne VI-VI de la fig. 2.

La fig. 7 est une coupe transversale vue suivant la ligne VII-VII de la fig. 4.

La fig. 8 est une coupe transversale vue suivant la ligne VIII-VIII de la fig. 2.

La fig. 9 est une vue partielle en plan analogue à la fig. 4 illustrant un développement de l'invention.

La fig. 10 est une coupe vue suivant la ligne X-X de la fig. 9 et illustrant une position caractéristique.

La fig. 11 est une coupe vue suivant la ligne XI-XI de la fig. 9.

La fig. 12 est une vue analogue à la fig. 9 montrant une autre position caractéristique.

La fig. 13 est une coupe vue suivant la ligne XIII-XIII de la fig. 12.

Au dessin, 1 désigne un véhicule routier du type poids lourd dont le panneau arrière est fermé par deux portes 2, 3 articulées par des charnières 4. Les portes 2, 3 sont chacune munies d'une crémone 5 dont les pènes s'engagent dans des gâches 6, 7. Chaque crémone 5 est commandée par une poignée 8. Il est avantageux, comme le montre l'arrachement de la fig. 1, que les crémones soient insérées dans l'épaisseur des portes 2, 3 et que seules apparaissent les poignées 8 qui les commandent.

La poignée comporte un support 9 présentant la forme d'une cuvette lorsque la poignée est encastrée, ce support étant fixé par des vis ou rivets 10 à la face externe de la porte 2 ou 3. La crémone 5 traverse les côtés latéraux du support 9.

La poignée comporte un corps 11 en matière moulée de préférence en matière synthétique qui délimite, à une extrémité, une anse 12 pour sa manoeuvre.

A l'opposé de l'anse 12, le corps 11 forme une demi-coquille 13 dans laquelle il est avantageux qu'une garniture 14 soit insérée au moment du moulage du corps 11. La garniture 14 est avanta-

geusement métallique, par exemple en acier inoxydable, et comporte un taraudage 15.

La demi-coquille 13 avec sa garniture 14 sert au centrage de la poignée sur la crémone 5. De préférence, selon l'invention, la crémone est constituée par deux tiges 5a, 5b, l'une, par exemple la tige 5a, présentant un emboîtement mâle, et l'autre, la tige 5b, un emboîtement femelle, comme le montre la fig. 4.

Pour immobiliser la crémone, les tiges 5a, 5b présentent des trous 16 (fig. 3), par exemple au nombre de quatre, par lesquels sont passées des vis 17 dont la position est illustrée aux fig. 2 et 3. Chaque vis 17 traverse une demi-coquille 18, par exemple en résine synthétique moulée, puis le trou 16 de l'une des tiges 5a, 5b de la crémone et est vissée dans le taraudage 15. De cette façon, la demi-coquille 18, les tiges 5a, 5b et le corps 11 sont reliés rigidement entre eux.

La fig. 3 montre que les vis 17 occupent une position inclinée par exemple à 45° par rapport au fond du support 9 lorsque le corps 11 est en position fermée comme illustré à la fig. 3. Dans cette position, les têtes de vis 17 sont tournées vers le fond du support 9 et sont donc inaccessibles. Par contre, lorsque le corps 11 est pivoté en entraînant les tiges 5a, 5b de la crémone, ce pivotement s'effectuant suivant un angle d'environ 90°, alors les têtes des vis 17 sont accessibles (fig. 6), ce qui permet, le cas échéant, un démontage de la poignée pour rendre possible le remplacement soit de cette poignée, soit de l'une ou l'autre des tiges 5a, 5b de la crémone.

A quelque distance de son extrémité opposée, le corps 11 supporte en deçà de l'anse 12 un axe 19 sur lequel est articulé un levier à deux branches 20 dont l'une des branches, celle désignée par 20a, forme un poussoir 21 qui est de niveau avec le bord supérieur 9a du support 9.

L'autre branche 20b (fig. 3) du levier 20 s'étend sensiblement à angle droit par rapport à la branche 20a et est disposée sur la trajectoire d'un pêne 22 d'un barillet de serrure 23 porté par une partie évidée 24 du corps 1. Le barillet de serrure 23 est destiné à être commandé au moyen d'une clé non représentée.

L'axe 19 supporte de part et d'autre du levier à deux branches 20 des cliquets 25, 26 en matière moulée auxquels sont associés des ressorts de torsion 27, 28 tendant à les faire pivoter dans le sens pour lequel une partie saillante 29 qu'ils présentent (fig. 6) est engagée en dessous de crochets 30 formés par le fond du support 9 et dont le dessus 30a est incliné pour constituer une came.

La fig. 4 montre que les ressorts 27, 28 enroulés sur l'axe 19 comportent une extrémité 27a, respectivement 28a, prenant appui sous une portée 11a respectivement 11b du corps 11 et une extré-

mité 27b respectivement 28b engagée dans un trou 31, 32 des cliquets 25, 26.

Les cliquets 25, 26 sont retenus par des butées latérales 33, 34 formées sur les côtés de la branche 20a du levier à deux branches 20 et constituant des moyens d'actionnement unidirectionnels (fig. 4 et 6). La branche 20a est elle-même amenée ainsi en butée contre un bord tombé 35 (fig. 3 et 4) de la partie du corps 11 qui recouvre les cliquets 25, 26 ainsi que le levier à deux branches 20, à l'exception du poussoir 21.

Le corps 11 est conformé pour délimiter, entre la partie évidée 24 et la demi-coquille 13, un logement 36 dont le fond 37 présente une lumière 38. Un doigt 39 formé à partir du fond du support 9 est passé dans la lumière 38 et présente une boutonnière 40 destinée à la mise en place d'un plomb de scellement 41 (fig. 2 et 3).

Le corps 11 supporte, entre le logement 36 et la demi-coquille 13, un axe 42 pour l'articulation d'un volet 43 recouvrant le logement 36 et la partie évidée 24 et, par conséquent, le barillet de serrure 23.

Outre ce qui précède, le corps 11 est relié au support 9, au moyen d'une ou de protubérances par des ressorts 44 illustrés aux fig. 2 et 6 sous la forme de ressorts de traction. Les ressorts 44 tendent, par conséquent, à maintenir le corps 11 pour qu'il prenne appui dans le fond du support 9 et que son dessus soit ainsi au même niveau que le bord externe du support.

De plus, le fond du support 9 présente des pattes 45, 46 percées de boutonnières 47 pour la mise en place d'un cadenas 48 dont l'étrier 49 empêche tout enfoncement du poussoir 21, ce qui constitue un élément de sécurité supplémentaire à ceux qui sont décrits dans ce qui précède et dont le fonctionnement est expliqué ci-après.

En considérant la fig. 3, on constate que même après retrait du cadenas 48, il n'est pas possible de soulever la poignée par l'anse 12 lorsqu'un plomb de scellement 41 est en place dans la boutonnière 40 du doigt 39. En effet, ce plomb de scellement qui, le plus souvent comprend un feuillard d'acier plombé, constitue une goupille de retenue.

Pour retirer le plomb de scellement ou le mettre en place, il suffit de faire pivoter le volet 43 autour de son axe 42, ce qui donne accès au logement 36. De préférence, un ressort de rappel est associé au volet 43 pour le maintenir en position fermée.

En supposant que le plomb de scellement soit retiré, il n'est pas davantage possible de faire pivoter le corps 11. En effet, une force dirigée suivant la flèche f1 (fig. 6) ne permet pas de faire échapper la partie saillante 29 des cliquets 25, 26 de la position qu'ils occupent en dessous des crochets

30.

Par ailleurs, l'enfoncement du poussoir 21 et le pivotement du levier à deux branches 20 autour de l'axe 19 sont empêchés par le pêne 22 du barillet de serrure 23 puisque la seconde branche 20b du levier bute contre ledit cliquet.

Après retrait du plomb de scellement 41, il y a donc lieu de manoeuvrer le barillet de serrure 23 pour faire pivoter son pêne 22 et l'écartier de la branche 20b.

En exerçant une poussée sur le poussoir 21, les pattes latérales 33, 34 font alors pivoter les cliquets 25, 26 dont la partie saillante 29 échappe aux crochets 30, ce qui permet ensuite le pivotement du corps 11 et, par conséquent, l'entraîne en rotation des tiges 5a, 5b de crémone 5.

Le mouvement qui précède est facilement réalisé. En effet, l'anse 12 peut facilement être saisie d'une main dont un doigt appuie sur le poussoir 21. L'anse 12 après pivotement du corps 11 permet d'exercer une traction importante sur la porte car elle peut être bien tenue en main dans une position pour laquelle l'opérateur peut développer une force importante.

Pour assurer la fermeture, la porte est pivotée puis la crémone actionnée en rabattant le corps 11.

La force des ressorts de traction 44 peut être prévue suffisante pour que le rabattement du corps 11 s'effectue automatiquement. Lorsque le corps 11 est ramené dans le support 9, les cliquets 25, 26 prennent appui contre la came 30a des crochets 30, ce qui les fait pivoter contre l'action des ressorts 27, 28 qui ramènent ensuite leurs parties saillantes 29 en prise avec lesdits crochets 30.

Il y a lieu de constater que ce mouvement se produit même si le pêne 22 du barillet 23 a été ramené en position de fermeture comme illustré à la fig. 4 puisque les cliquets 27, 28 sont disposés de part et d'autre du levier à deux branches 20. De cette façon, il n'y a aucun risque d'endommagement des pièces même en cas de fermeture brutale.

Suivant le développement illustré par les fig. 9 à 13, le poussoir 21 est monté sur un axe auxiliaire 51 parallèle à l'axe 19 portant les cliquets 25, 26. L'axe 19 est muni entre les cliquets d'un porte-satellite 52 dont il est solidaire en rotation et qui comporte un axe 53 s'étendant dans un plan perpendiculaire à l'axe 19.

L'axe 53 sert à l'articulation d'un disque satellite 54 dont un doigt 55 (fig. 13) est normalement maintenu en appui contre une butée fixe 56 par un ressort spiral 57.

Le satellite 54 est muni, sur son dessus, d'une butée 58 se trouvant sur la trajectoire du pêne 22 du barillet 23. Le satellite 54 présente, en outre, une encoche 59 et une butée latérale 60 qui se trouve en regard de la branche 20b du poussoir 21

lorsque le doigt 55 est en appui contre la butée 56.

En position déverrouillée du barillet 23, la butée latérale 60 du satellite peut être poussée par la branche 20b du poussoir 21, branche qui se trouve dans la position illustrée par les fig. 12 et 13. En enfonçant le poussoir 21 pour l'amener dans la position illustrée en traits mixtes à la fig. 10, cela a pour effet de faire basculer le porte-satellite qui entraîne l'axe 19 et qui dégage, par suite, les cliquets 25, 26 des crochets 30.

L'anse 12 peut donc être actionnée comme décrit dans ce qui précède.

Lorsqu'il est souhaité que la poignée soit verrouillée, le barillet 23 est tourné au moyen d'une clé non représentée, ce qui fait pivoter le pêne 22 dans le sens de la flèche  $f_2$  pour l'amener de la position illustrée à la fig. 12 à celle illustrée à la fig. 9.

Dans son mouvement, le pêne 22 vient en contact avec la butée 58 du satellite et le fait, par conséquent, tourner autour de l'axe 53, ce qui a pour effet que l'encoche 59 que présente ce satellite se trouve alors en regard de la branche 20b du poussoir 21. Les fig. 9 et 10 montrent que le poussoir 21 peut alors être actionné depuis la position illustrée en trait plein jusqu'à la position illustrée en traits mixtes sans produire aucune commande, c'est-à-dire que ce poussoir est fou autour de l'axe qui le porte.

L'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation, représenté et décrit en détail, car diverses modifications peuvent y être apportées sans sortir de son cadre. En particulier, le support 9 peut faire saillie au-dessus de la face extérieure des portes 2, 3 lorsque les crémones 5 sont elles-mêmes disposées à l'extérieur desdites portes. En outre et comme l'illustre le dessin, la forme relativement complexe du corps 11 permet la formation sur son dessous de nervures de raidissement 50, tandis que le dessus peut être lisse, ce qui est particulièrement approprié à la réalisation dudit corps 11 par moulage en résine synthétique. Il en est de même du support 9 dont les accessoires qu'il comporte tels que les pattes 45, le doigt 39, les crochets 30 ainsi que d'autres parties forment des renforts assurant sa rigidité.

## Revendications

1. Poignée de crémone à dispositif de verrouillage intégré, notamment pour véhicule, comportant un support (9) en forme de cuvette traversé par une tige de crémone (5) sur laquelle est fixée une extrémité d'un corps pivotant (11) supportant un axe (19) pour au moins un cliquet (25, 26) associé à un ressort (27, 28) maintenant ce corps dans un crochet (30) du support (9), un levier (20) articulé au corps

- comportant des moyens d'actionnement unidirectionnels du cliquet (25, 26) pour le dégager du crochet (30) en autorisant le pivotement dudit corps (11) en entraînant celui de la cré-mone (5) dans le sens de l'ouverture, ledit 5  
crochet (30) formant de plus, sur son des-  
sus, une came (30a) d'actionnement du cliquet  
(25, 26) lors du pivotement opposé du corps  
dans le sens de la fermeture, caractérisée en 10  
ce que le corps (11) forme une anse (12) et en  
ce que le levier (20) délimite un poussoir (21)  
disposé dans l'anse (12).
2. Poignée de cré-mone suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de comman- 15  
de unidirectionnels du levier (20) comportent  
des butées latérales (33, 34) prenant appui sur  
le dessus du cliquet (25, 26).
3. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 2, caractérisée en ce que le levier 20  
(20) est à deux branches, la seconde branche  
(20b) étant disposée en regard du pêne (22)  
d'un barillet de serrure (23). 25
4. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que le corps 30  
(11) délimite une partie évidée (24) pour le  
logement du barillet de serrure et un logement  
(36) pour un doigt saillant (39) du fond du  
support (9) et délimitant une boutonnière (40)  
pour un plomb de scellement (41), ladite partie 35  
évidée et ledit logement étant recouverts par  
un volet pivotant (43). 40
5. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que le corps 45  
(11) forme une demi-coquille (13) pour l'em-  
boîtement partiel de la tige de cré-mone (5)  
emboîtée, par ailleurs, par une seconde demi-  
coquille (18) retenue par des vis (17) assurant  
le verrouillage de la tige de cré-mone (5) avec  
la demi-coquille (13).
6. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 5, caractérisée en ce que la demi- 45  
coquille (13) est munie intérieurement d'une  
garniture métallique taraudée recevant les vis  
(17).
7. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que la cré- 50  
mone comporte deux tiges (5a, 5b) comportant  
des emboîtements mâles et femelles disposés  
dans le corps (11). 55
8. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les vis  
(17) sont inclinées sensiblement à 45° par  
rapport au fond du support (15) lorsque le  
corps (11) est engagé dans le support pour  
s'étendre de niveau avec le dessus de celui-ci.
9. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 8, caractérisée par des ressorts 10  
(44) reliant le support (9) au corps (11) et  
disposés pour maintenir ledit corps à l'intérieur  
dudit support.
10. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 9, caractérisée en ce que le sup- 15  
port (9) délimite au moins une patte (45, 46) en  
dessous du poussoir (21) pour le passage d'un  
étrier de verrouillage (49) d'un cadenas (48).
11. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 10, caractérisée en ce que le 20  
poussoir (21) est articulé sur un axe (51)  
s'étendant parallèlement à l'axe (19) portant  
les cliquets (25, 26) et en ce qu'un satellite  
(54) commandé par le pêne (22) du barillet  
(23) est interposé entre ce pêne et le poussoir  
(21) pour occuper une position pour laquelle  
l'axe (19) est entraîné en rotation par le pous- 25  
soir (21) et une position pour laquelle le pous-  
soir est fou autour de l'axe (51) qui le porte.
12. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 11, caractérisée en ce que le 30  
satellite est constitué par un disque satellite  
(54) présentant une encoche (59) et une butée  
(58), ladite encoche (59) étant amenée en re-  
gard de la branche (20b) du poussoir (21) pour  
permettre son pivotement sans produire d'ac- 35  
tionnement lorsque la butée (58) est poussée  
par le pêne (22) du barillet (23).
13. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 12, caractérisée en ce que le 40  
satellite (54) est muni d'un ressort (57) ame-  
nant un doigt (55) qu'il comporte contre une  
butée fixe (56) pour que cette position du  
satellite corresponde à une position pour la-  
quelle une butée latérale qu'il comporte soit en  
contact avec la branche (20b) du poussoir (21)  
en permettant ainsi son actionnement.
14. Poignée de cré-mone suivant l'une des revendications 1 à 13, caractérisée en ce que le 50  
satellite (54) est monté sur un axe (53) s'éten-  
dant perpendiculairement à l'axe (19) d'entra-  
nement des cliquets (25, 26), ledit axe (53) sur  
lequel le satellite (54) est monté étant formé  
par un porte-satellite (52) solidaire en rotation  
de l'axe (19) de commande des cliquets (25,  
26). 55

15. Poignée de crémone suivant l'une des revendications 1 à 14, caractérisée en ce que tant le support (9) que le corps (11) sont réalisés par moulage en résine synthétique et sont rigidifiés, d'une part, au moyen des crochets (33), doigt (39), pattes (45, 46), parties évidées (24), fond (37) du logement (36) etc. et, d'autre part, par des nervures (50). 5
16. Poignée de crémone suivant l'une des revendications 1 à 15, caractérisée en ce que le support (9) est en forme de cuvette dont le dessus s'étend de niveau avec la paroi externe de la porte (2, 3) dans l'épaisseur de laquelle sont disposées les tiges de crémone (5). 10 15
17. Poignée de crémone suivant l'une des revendications 1 à 16, caractérisée en ce que le corps (11) est complètement logé à l'intérieur du support (9) en forme de cuvette de sorte que le dessus de ce corps soit de niveau avec le support (9). 20

#### Claims

1. Handle for an espagnolette with integral locking means, especially for a vehicle, comprising a cup shaped support member (9) crossed through by an espagnolette rod (5) on which is secured one end of a pivoting body (11) supporting a pin (19) for at least one pawl (25, 26) associated with a spring (27, 28) holding this body in a hook (30) of the support member (9), a lever (20) articulated to the body comprising means for unidirectionally activating the pawl (25, 26) for disengaging it from the hook (30) by authorizing pivotment of said body (11) while driving that of the espagnolette (5) in the opening direction, said hook (30) moreover forming, on its top portion, a cam (30a) for activating the pawl (25, 26) upon the opposed pivotment of the body in the closing direction, characterized in that the body (11) forms a bow (12) and in that the lever (20) delimits a push-member (21) placed in the bow (12). 25 30 35 40 45
2. Handle for an espagnolette according to claim 1, characterized in that the unidirectional control means of the lever (20) comprises lateral abutment (33, 34) bearing on the top portion of the pawl (25, 26). 50
3. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 2, characterized in that the lever (20) has two arms, the second arm (20b) being installed opposite the bolt (22) of a lock cylinder (23). 55
4. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 3, characterized in that the body (11) delimits a recessed part (24) for housing the lock cylinder and a housing (36) for a finger (39) protruding from the bottom portion of the support member (9) and delimiting a button-hole (40) for a sealing member (41), said recessed part and said housing being covered by a pivoting flap (43).
5. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 4, characterized in that the body (11) forms a half-shell (13) for a partial encasing of the espagnolette rod which is encased, besides, by a second half-shell (18) retained by screw means (17) for locking the espagnolette rod (5) with the half-shell (13).
6. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 5, characterized in that the half-shell (13) is innerly provided with a threaded metal lining for housing the screw means (17).
7. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 6, characterized in that the espagnolette includes two rods (5a, 5b) comprising male and female encasements placed in the body (11).
8. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 7, characterized in that the screw means (17) are inclined substantially at 45° with respect to the bottom part of the support member (15) when the body (11) is engaged in the support member for extending in a same level as the top portion thereof.
9. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 8, characterized by spring means (44) connecting the support member (9) to the body (11) and arranged for maintaining said body within said support member.
10. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 9, characterized in that the support member (9) delimits at least one lug (45, 46) beneath the push-member (21) for passing a locking stirrup (49) of a pad-lock (48).
11. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 10, characterized in that the push-member (21) is articulated on a pin (51) extending in parallel with the pin (19) supporting the pawls (25, 26) and in that a planet wheel (54) controlled by the bolt (22) of the cylinder (23) is interposed between this bolt and the push-member (21) for occupying a position for which the pin (19) is rotatively driven by the

push-member (21) and a position for which the push-member is free around the pin (51) which carries it.

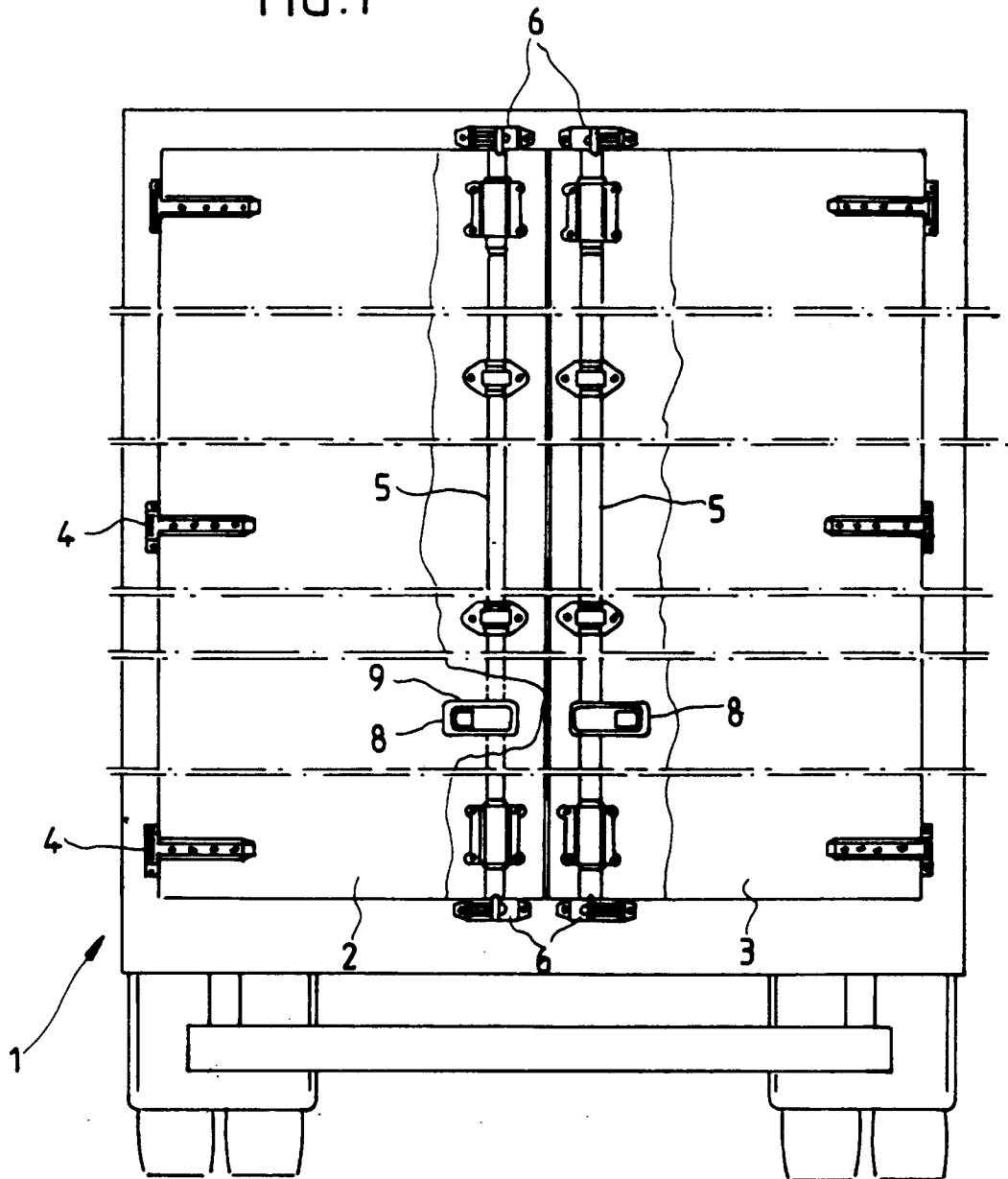
12. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 11, characterized in that the planet-wheel is formed by a planet-wheel disc (54) having a notch (59) and an abutment (58), said notch (59) being brought in front of the arm (20b) of the push-member (21) for enabling its pivotment without producing any activation when the abutment (58) is pushed by the bolt (22) of the cylinder (23). 5 10
13. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 12, characterized in that the planet-wheel (54) is provided with a spring (57) bringing a finger (55) that it comprises against a fixed abutment (56) in order that this position of the planet-wheel corresponds to a position for which a lateral abutment that it comprises will be in contact with the arm (20b) of the push-member (21) enabling thus its activation. 15 20
14. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 13, characterized in that the planet-wheel (54) is mounted on a pin (53) extending perpendicularly to the pin (19) driving the pawls (25, 26), said pin (53) on which the planet-wheel is mounted being formed by a planet-wheel holder (52) rotatively fixed to the pin (19) driving the pawls (25, 26). 25 30
15. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 14, characterized in that both the support member (9) and the body (11) are made by moulding of the synthetic resin and are rigidified, on the one hand, by means of hooks (33), fingers (39), lugs (45, 46), recessed parts (24), bottom portion (37) of the housing (36) etc. and, on the other part, by ribs (50). 35 40
16. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 15, characterized in that the support member (9) has the shape of a cup the top portion of which is extended at the same level as the outer wall of the door (2, 3) in the thickness of which are installed the espagnolette rods (5). 45 50
17. Handle for an espagnolette according to one of claims 1 to 16, characterized in that the body (11) is completely housed within the cup-shaped support member (9) whereby the top portion of this body is at the same level as the support member (9). 55

## Patentansprüche

1. Griff für Drehstangenverschluß mit integriertem Schloß, insbesondere für Fahrzeuge, beinhaltend eine Grundplatte (9) in der Form einer Wanne, die von einer Drehstange (5) durchquert wird, auf der ein Ende eines schwenkbaren Körpers (11) befestigt ist, der eine Achse (19) für mindestens eine Sperrklinke (25,26) trägt, die einer Feder (27,28) zugeordnet ist, welche den Körper an einem Haken (30) der Grundplatte (9) festhält, und einen mit dem Körper gelenkig verbundenen Hebel (20) trägt, der Mittel für die in einer Richtung wirkende Betätigung der Sperrklinke (25,26) beinhaltet, um diese vom Haken (30) auszuklinken und die Schwenkbewegung des besagten Körpers (11) zu erlauben, wobei dieser die Drehstange (5) im Sinne "Öffnen" mitnimmt, und außerdem der besagte Haken (30) auf der Oberseite einen Nocken (30a) für die Betätigung der Sperrklinke (25,26) während der entgegengesetzten Schwenkbewegung des Körpers im Sinne "Schließen" bildet, dadurch gekennzeichnet, daß der Körper (11) einen Bügel (12) formt, und dadurch, daß der Hebel (20) eine in dem Bügel (12) angeordnete Drucktaste (21) begrenzt.
2. Griff für Drehstangenverschluß nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die in einer Richtung wirkenden Steuermittel für den Hebel (20) seitliche Anschläge (33,34) enthalten, die sich auf die Oberseite der Sperrklinken (25,26) abstützen.
3. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 2, dadurch gekennzeichnet, daß der Hebel (20) zweiarmig ist, wobei der zweite Arm (20b) gegenüber dem Riegel (22) eines Schließzylinders (23) angeordnet ist.
4. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß der Körper (11) eine Ausnehmung (24) für die Aufnahme des Schließzylinders und eine Mulde (36) für einen Finger (39) abgrenzt, der aus der Grundplatte (9) vorsteht und ein Langloch (40) für eine Verschlußplombe (41) umgrenzt, wobei die besagte Ausnehmung und die besagte Mulde von einem Klappdeckel (43) abgedeckt werden.
5. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß der Körper (11) eine Halbschale (13) für die teilweise Aufnahme der Drehstange (5) formt, die außerdem von einer zweiten Halb-

- schale (18) umfaßt wird, die mit Schrauben (17) befestigt ist, welche die Verriegelung der Drehstange (5) mit der Halbschale (13) sicherstellen.
- 5
6. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Halbschale (13) innen mit einem Metall-Gewindeinsatz versehen ist, der die Schrauben (17) aufnimmt.
- 10
7. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Drehstange aus zwei Stangen (5a,5b) besteht, die im Körper (11) liegende Nut und Feder aufweisen.
- 15
8. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Schrauben (17) deutlich um 45° gegenüber dem Boden der Grundplatte (9) geneigt sind, wenn der Körper (11) so in der Grundplatte liegt, daß er sich auf gleichem Niveau mit der Oberseite derselben befindet.
- 20
- 25
9. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 8, gekennzeichnet durch Federn (44), die den Körper (11) mit der Grundplatte (9) verbinden und, so angeordnet sind, daß der besagte Körper im Inneren der besagten Grundplatte festgehalten wird.
- 30
10. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß die Grundplatte (9) unterhalb der Drucktaste (21) mindestens eine Knagge (45,46) zum Durchstecken des Schließbügels (49) eines Vorhängeschlosses (48) umgrenzt.
- 35
11. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 10, dadurch gekennzeichnet, daß die Drucktaste (21) auf einer Achse (51) gelenkig angeordnet ist, die zu der die Klinken (25,26) tragenden Achse (19) parallel liegt, und dadurch, daß eine vom Riegel (22) des Schließzylinders (23) gesteuerte Satellitenscheibe (54) zwischen diesen Riegel und die Drucktaste (21) geschaltet ist, um eine Stellung einzunehmen, in der die Achse (19) von der Drucktaste (21) drehend mitgenommen wird, und eine Stellung einzunehmen, in der diese auf der sie tragenden Achse (51) lose sitzt.
- 40
- 45
- 50
12. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 11, dadurch gekennzeichnet, daß der Satellit aus einer Satellitenscheibe (54) besteht, die eine Aussparung (59) und einen Anschlag (58) aufweist, wobei die besagte Aus-
- sparung (59) dem Hebelarm (20b) der Drucktaste (21) gegenüber gestellt wird, um seine Schwenkbewegung zu ermöglichen, ohne eine Betätigung auszulösen, wenn der Anschlag (58) vom Riegel (22) des Schließzylinders (23) angeschoben wird.
13. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 12, dadurch gekennzeichnet, daß der Satellit (54) mit einer Feder (57) versehen ist, die einen Finger (55) so verstellt, daß er an einem festen Anschlag (56) anliegt, damit diese Stellung des Satelliten einer Stellung entspricht, in welcher ein seitlicher Anschlag, den er besitzt, Kontakt mit dem Hebelarm (20b) der Drucktaste (21) hat und dadurch deren Betätigung erlaubt.
14. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 13, dadurch gekennzeichnet, daß der Satellit (54) auf einer Achse (53) sitzt, die zur Antriebsachse (19) der Sperrklinken (25,26) senkrecht steht, wobei die besagte Achse (53), auf die der Satellit (54) aufgesetzt ist, durch einen Satellitenträger (52) gebildet wird, der mit der Steuerachse (19) der Sperrklinken (25,26) drehsteif ist.
15. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 14, dadurch gekennzeichnet, daß sowohl die Grundplatte (9) als auch der Körper (11) in Kunstharz-Druckguß hergestellt sind, und einerseits mit Hilfe der Haken (33), Finger (39), Knaggen (45,46), der Ausnehmung (24), des Bodens (37), der Mulde (36) usw., und andererseits durch Rippen (50) versteift sind.
16. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 15, dadurch gekennzeichnet, daß die Grundplatte (9) die Form einer Wanne hat, deren Oberseite auf gleichem Niveau mit der Außenwand der Tür (2,3) liegt, in deren Wandstärke die Schäfte des Drehstangenverschlusses (5) angeordnet sind.
17. Griff für Drehstangenverschluß nach einem der Ansprüche 1 bis 16, dadurch gekennzeichnet, daß der Körper (11) vollständig so im Inneren der wannenförmigen Grundplatte (9) liegt, daß die Oberseite dieses Körpers mit der Grundplatte (9) auf dem gleichen Niveau ist.

FIG.1



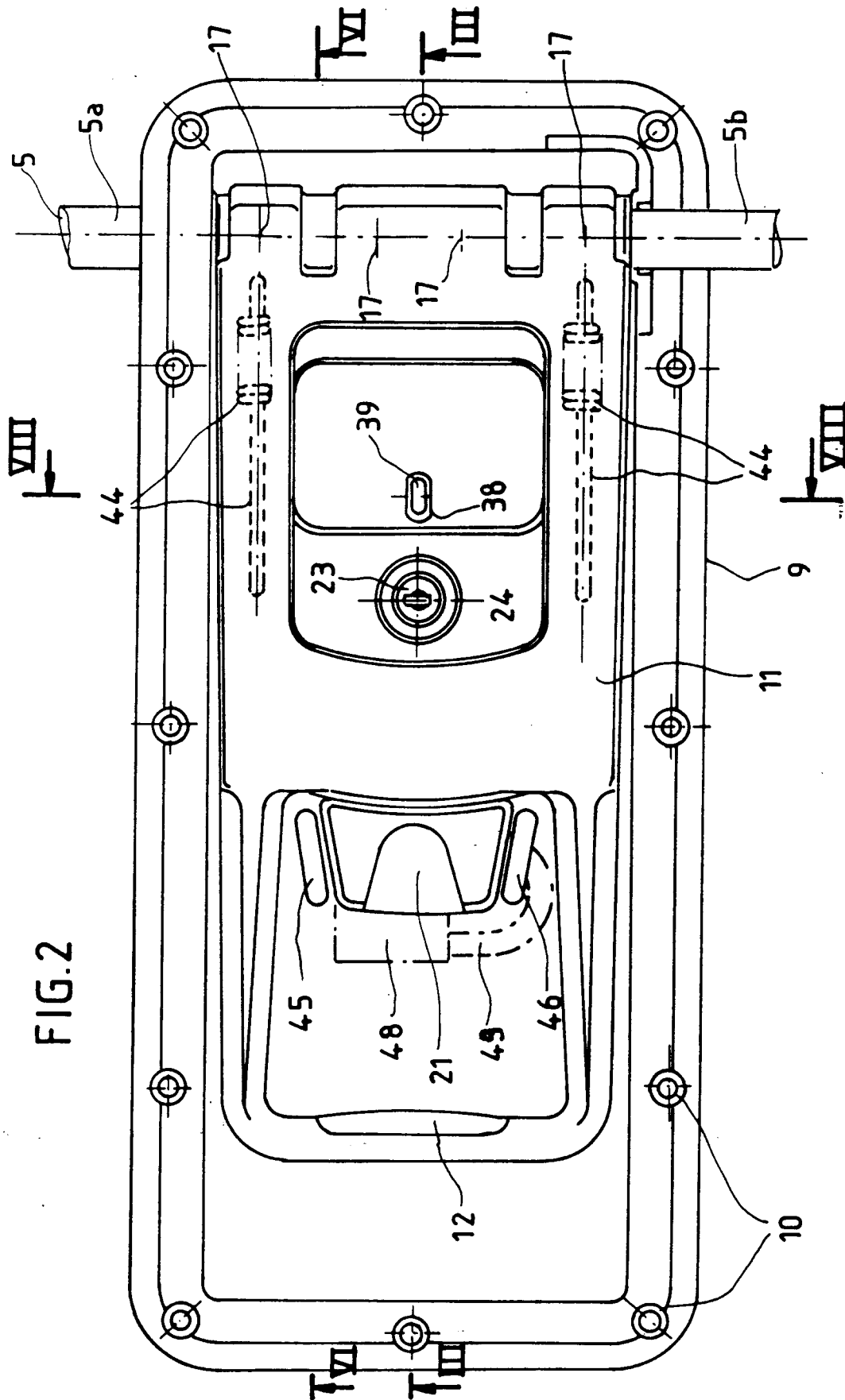


FIG. 2

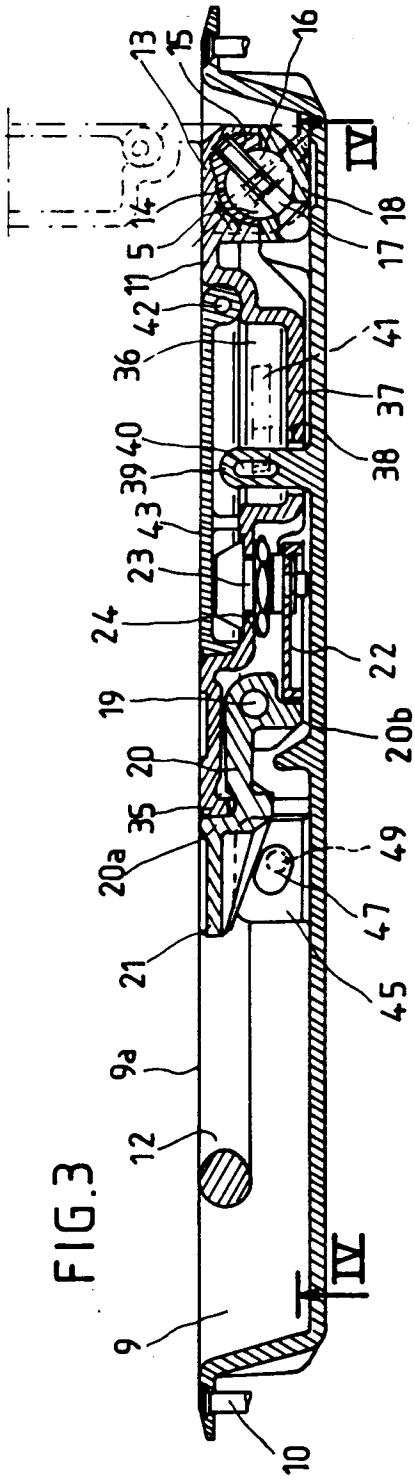


FIG. 3

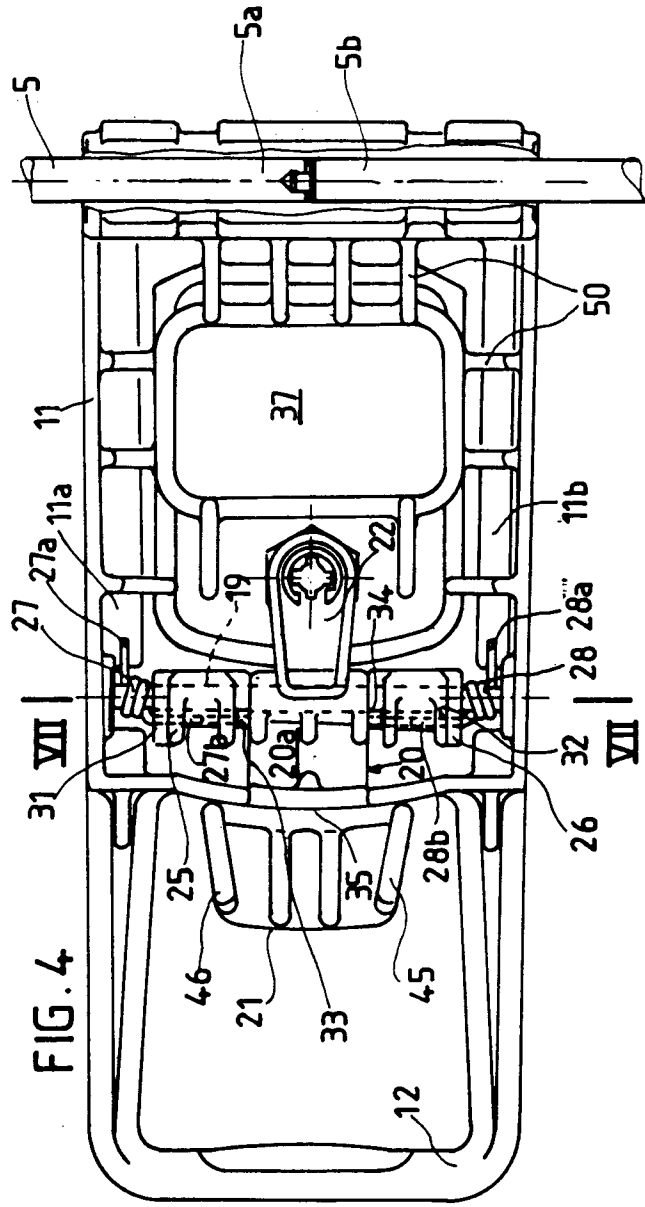


FIG. 4

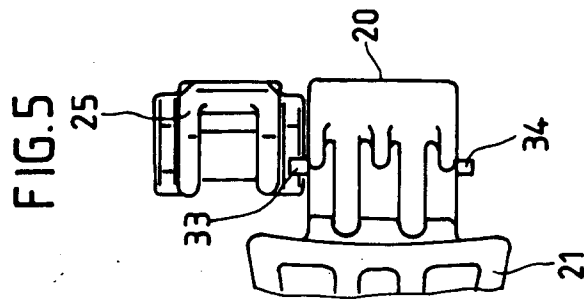
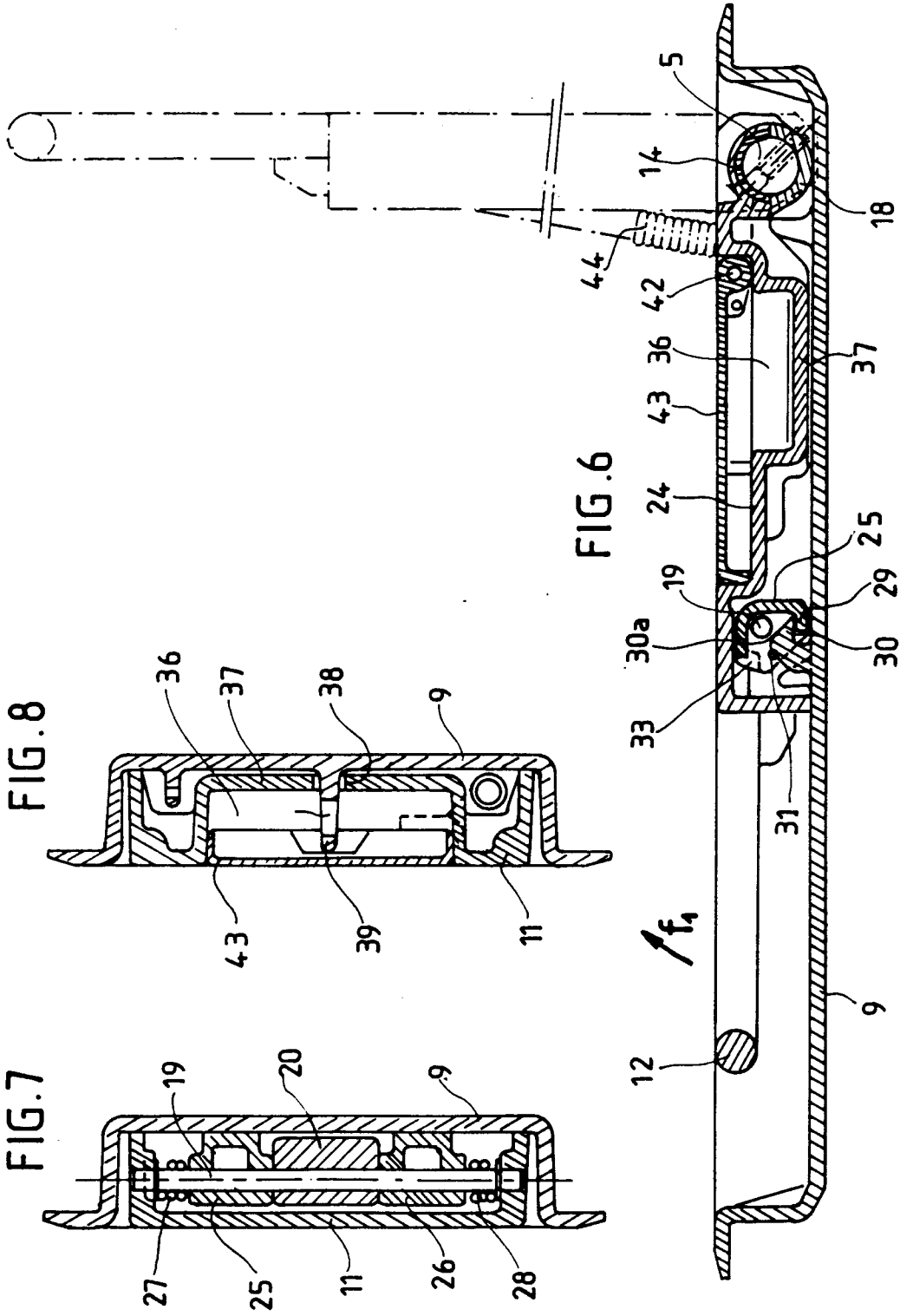
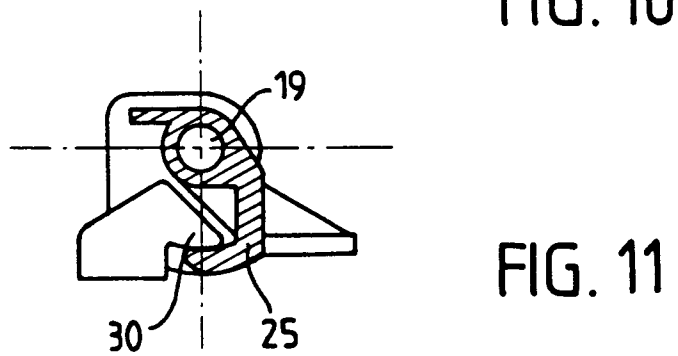
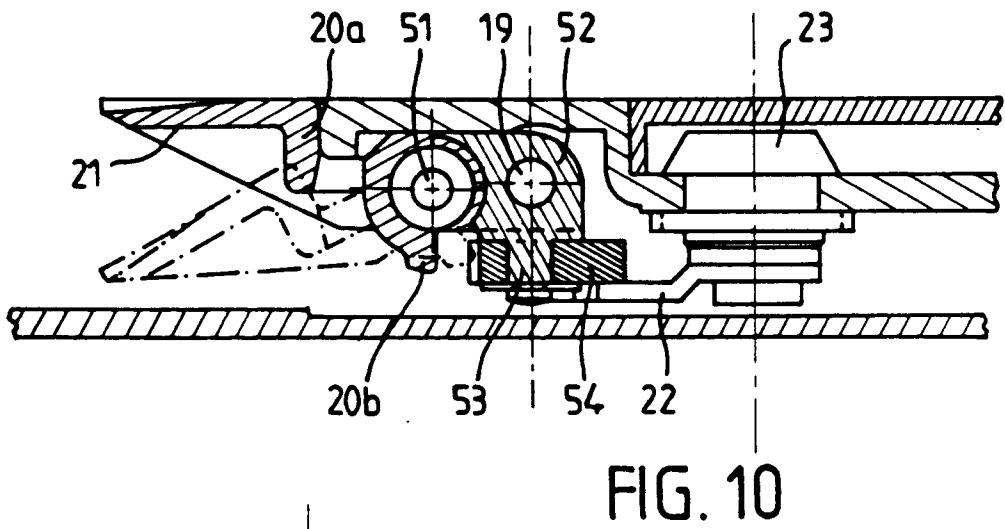
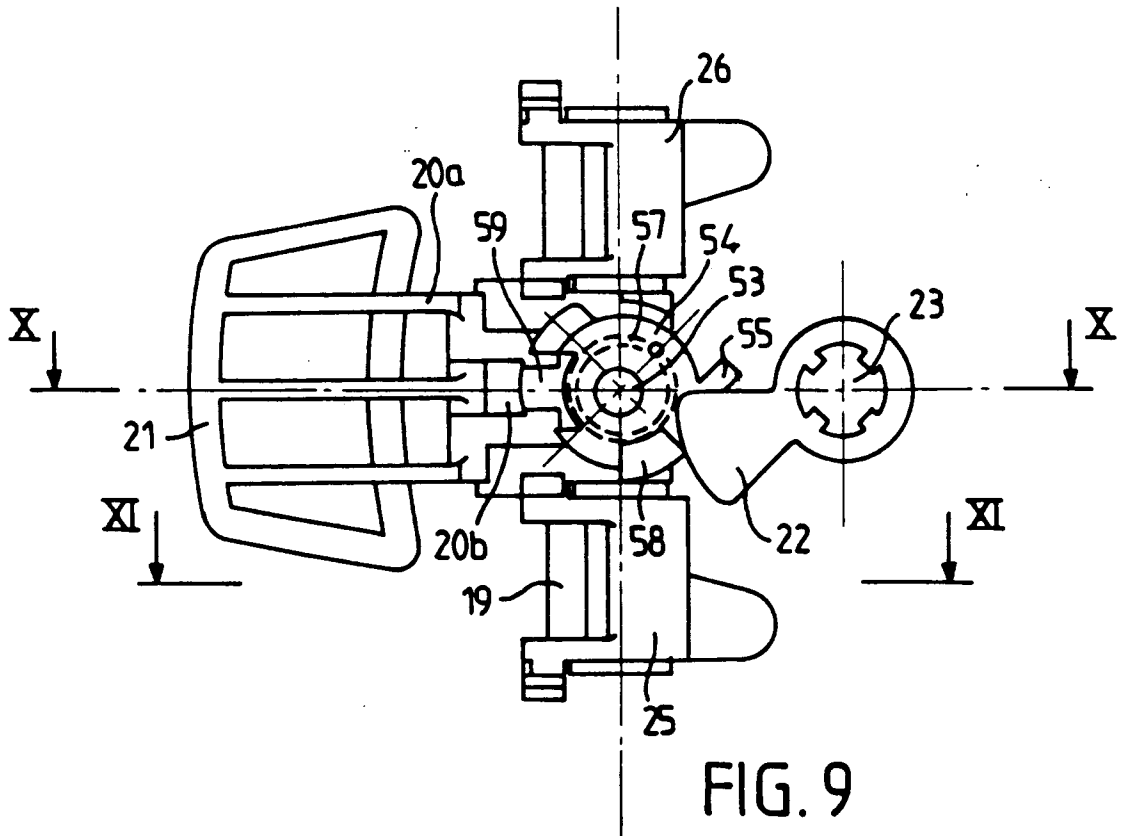


FIG. 5





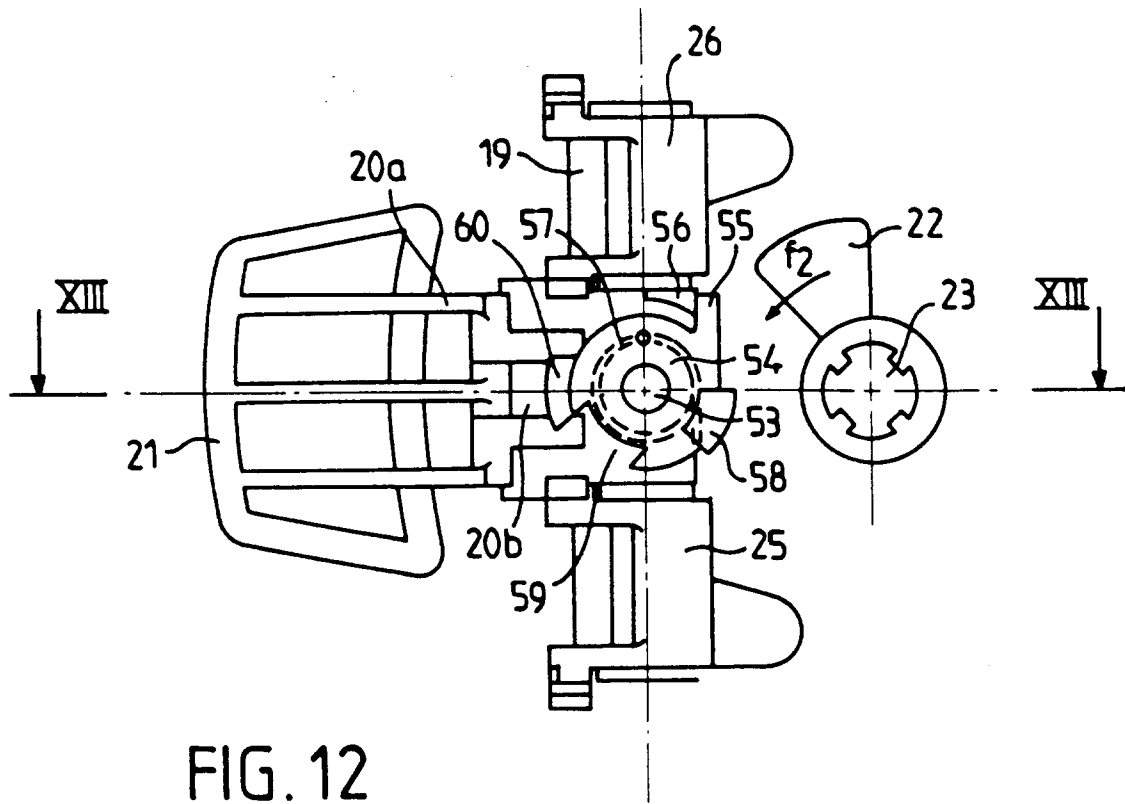


FIG. 12

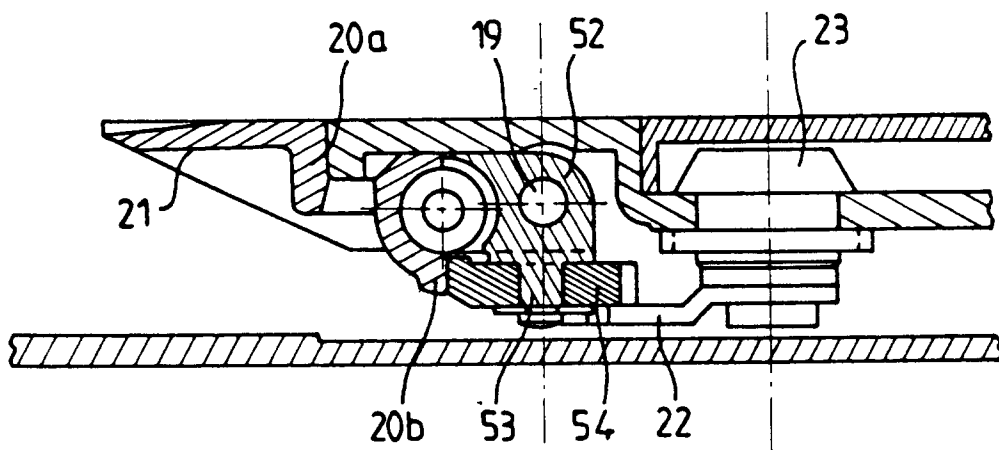


FIG. 13